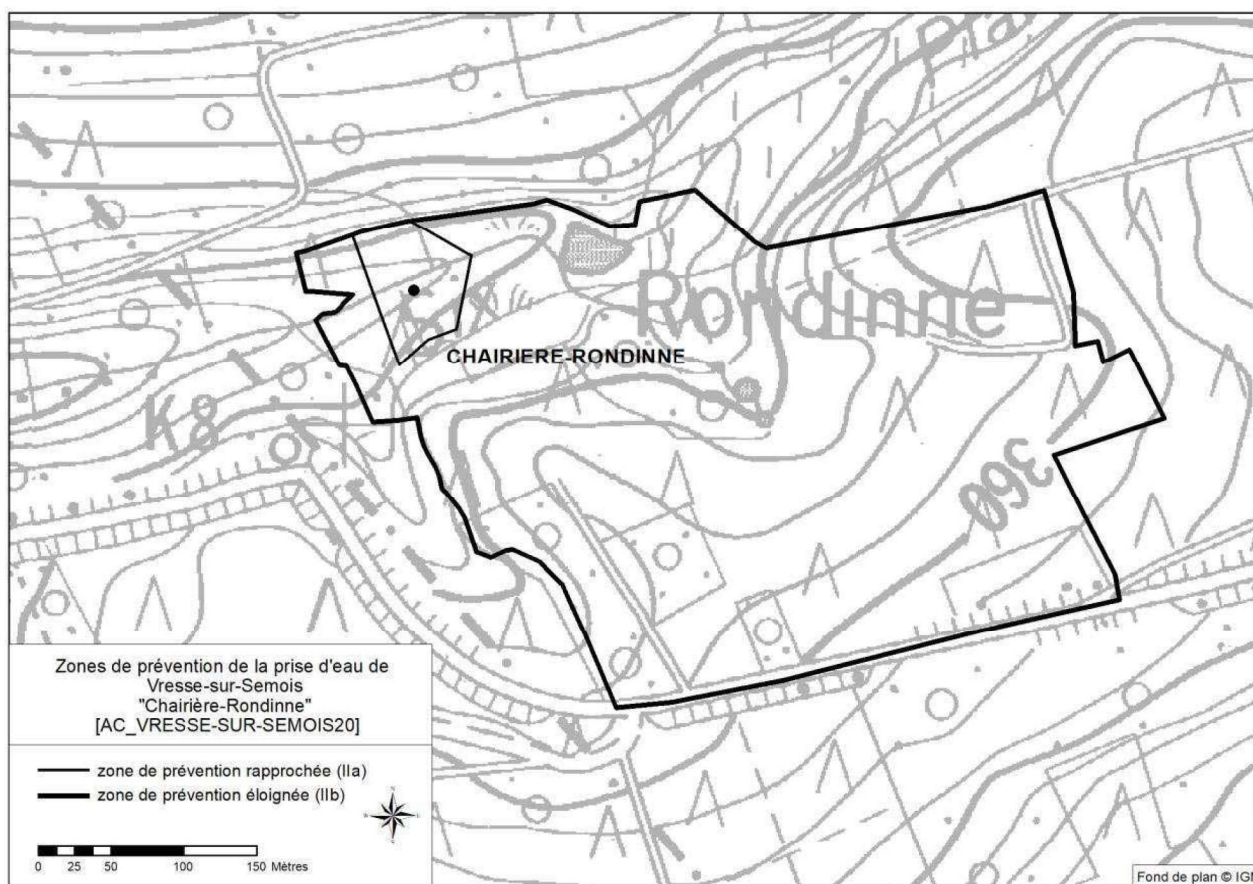


Annexe I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné
NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 novembre 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Chairière-Rondinne » sis sur le territoire de la commune de Bièvre.